

Gouvernement de la confiance dans le Ministère Britannique, & pour jeter des soupçons contre la France. Il leur a nié positivement le projet sur Nimègue. Mais la République ne prend point le change; on peut en juger par les instructions qu'elle a envoyées à ses Députés & que nous venons de rapporter, & par des démarches qui constatent qu'elle n'est pas desabusée sur ce point: car personne ne doute que l'avis que la Cour de France en a eu ne soit réel. On pourroit croire néanmoins ce projet formé par la seule politique, sans aucun dessein de l'exécuter, seulement pour causer de l'inquiétude à l'Etat, & le porter à l'augmentation dans ses troupes de terre, qui est l'objet d'un Parti Anglois qui subsiste dans les Provinces de l'Union.

Ce qui intéresse encore, c'est l'envoi à la Cour de Dannemarck de Mr. de la Calmette, Négociateur éclairé, sur-tout depuis qu'on a connoissance des instructions dont il a été chargé. Elles levent le doute dans lequel on pourroit croire les Puissances Maritimes sur la liberté de la mer. Voici la teneur de ces instructions.

La République se trouve dans la plus grande crise. D'un côté menacée par le voisinage des Armées étrangères, qui ont déjà enfreint la neutralité de son territoire, & entourée de l'autre par un nombre infini de Vaisseaux de guerre & d'Armateurs Anglois, qui courent sus à ses Vaisseaux, dont il se trouve un nombre très-considérable dans les Ports d'Angleterre & autres Etablissmens de cette même Couronne, elle ne fait à qui recourir pour prévenir les malheurs qui fondent sur elle de tous côtés. La sentence injuste rendue le 25. Février, met le comble à nos malheurs, Nous voudrions les parer,